

L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix

RÉGLEMENT ET AVIS PUBLICS- P. 2 à 3
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL- P. 4 à 6
INFO COMMUNAUTAIRES - P. 7 à 28

JUIN 2019

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 621

« RÈGLEMENT NUMÉRO 621 AYANT POUR BUT D'AUGMENTER LE POURCENTAGE APPLICABLE POUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ »

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement portera le titre de « *Règlement numéro 621 concernant le droit sur les mutations immobilières pour les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$* ».

ARTICLE 2 : INTERPRÉTATION

Les termes du présent règlement ont le sens qui leur est donné dans la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1).

ARTICLE 3 : TAUX APPLICABLE – BASE D'IMPOSITION EXCÉDANT 500 000 \$

La municipalité fixe et perçoit un droit de 2% sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ lors du transfert de tout immeuble situé sur son territoire.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.


Gérald Maltais, Maire


Francine Dufour, d.g et sec-très

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du
RÈGLEMENT NUMÉRO 621

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 621 AYANT POUR BUT D'AUGMENTER LE
POURCENTAGE APPLICABLE POUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE
D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ »**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la
parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 17^{ème} jour de mai 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Francine Dufour".

Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 17 mai 2019

Conseil municipal du 13 mai 2019



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil municipal a procédé au tirage au sort des trousse de pompe de douche économiseur d'eau et d'énergie dans le cadre de la démarche d'économie d'eau potable.

Que le conseil municipal autorise l'appel d'offre sur invitation pour le pavage du chemin Le Fief, le chemin du Hameau, du Rigolet et de la Vieille Rivière avec une date limite fixée au 30 mai 2019.

Que le conseil municipal autorise la Directrice générale à procéder à l'embauche du technicien en loisir et culture, de l'agent de développement et du journalier/opérateur en fonction des rapports et recommandation de la firme

Formation mandatée pour la tenue des entrevues.

Que le conseil municipal a procédé au remaniement des responsabilités de chacun de ses membres.

Que le conseil municipal sur recommandation de M. Bruno Perron, chargé de projets pour le projet d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'assainissement pour la municipalité accepte les directives de changement.

Que le conseil municipal accepte la réalisation des travaux du Chemin Saint-Placide tels que proposés et pour une longueur de 640 mètres d'infrastructure, de l'excavation sur 840 mètres de fossés et du remplacement de 2 ponceaux; Que la part de la municipalité sera payée à même le fonds de carrière/sablière qui s'élève à 34 130.00 \$ et que la balance sera prise à même le surplus cumulé non affecté, soit un montant de 86 644 \$.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme soit d'accepter le nouveau projet de jumelés pour les emplacements A, B, C, E et F du chemin Passe-Montagne, avec une fondation en béton et une ossature en bois.

Que le conseil municipal accepte, tel que rédigé et communiqué, l'évaluation de rendement produit et signé par M. Gaétan Boudreault, directeur des travaux publics, suite aux travaux de déneigement du secteur du Le Fief, pour la saison 2018/2019 pour transmission à 9002-7210 Québec Inc. et à l'attente de M. Éric Tremblay.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme soit d'accepter la demande de dérogation mineure qui va permettre la création d'un terrain dont la largeur de la ligne avant sera de 37,75 mètres alors que le règlement prescrit une largeur minimale de 50,0 mètres pour le lot 4 791 210 afin de permettre la construction de 2 résidences.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme soit d'accepter la demande de démolition de la grange au 953 rue Principale en raison de son état alarmant.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction pour l'agrandissement d'une galerie en cour arrière au 851 rue Principale.

Que le conseil municipal accepte la demande du club la FADOQ La Montagne Dorée et offre un certificat cadeau pour assister aux activités qui seront organisés dans le cadre des Festivités de l'anguille 2019.

Que le conseil municipal s'engage dans la campagne provinciale d'arrachage d'Herbe à poux et retient l'option de commander le matériel souhaité pour faciliter sa propre campagne de sensibilisation et de mobilisation contre l'herbe à poux.

Que le conseil municipal accepte que des vérifications et des demandes de prix soient effectuées afin de décider de la pertinence ou non de procéder à l'achat d'une machine à crème glacée molle, pour installation au casse-croûte du quai.

Conseil municipal du 13 mai 2019



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil municipal accepte les engagements suivants avec l'épicerie du village,

Achat d'essence et de diesel outre le contrat d'approvisionnement demandant un nombre de litres de 7 000 litres annuellement;

Achat de denrée pour le casse-croûte du quai et autres activités et pour un pourcentage n'excédant pas 10 % du coût d'achat chez les fournisseurs habituels et incluant la livraison;

Aide financière au montant de 20 000 \$ versée après l'année 1 d'opération et suivant le dépôt des états financiers vérifiés.

Que le conseil municipal refuse la demande d'amendement au zonage pour le lot 4 791 060 afin qu'il y soit autorisé l'usage « résidence de tourisme » au motif qu'il ne désire pas ajouter de terrain supplémentaire à ceux déjà autorisés pour l'opération de résidence de tourisme;

Que le conseil municipal procède à l'embauche de 12 étudiants pour l'été 2019 qui seront répartis entre le camp de jour, la voirie et le casse-croûte du quai.

Que la municipalité encourage le SDLE de la MRC de Charlevoix de prendre connaissance du projet de Mme Isabelle Lussier pour l'auberge Courtepointe qui viendra bonifier l'offre en service à la communauté, déficient à Petite-Rivière-Saint-François dont les objectifs sont de développer l'offre de service de la buanderie commerciale, de modifier l'hébergement traditionnel pour mieux répondre à la demande de la clientèle de travailleurs et la production de confiture et de beurre de pomme confiture et de beurre de pomme.

Que le conseil municipal accepte de procéder à la fermeture d'une des deux salles de bain du Casse-Croûte du quai afin d'y installer ses équipements plutôt que de procéder à l'agrandissement du casse-croûte du quai;

Que le conseil municipal renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce de Charlevoix pour un montant de 574.88 \$ pour 2 ans;

Que le conseil municipal se joint à Mme Isabelle Tremblay, présidente d'honneur du tournoi de golf bénéfice 2019 de Mains de l'Espoir de Charlevoix, organisme essentiel dont l'œuvre bénéficie directement à la population de Charlevoix; et adhère à l'offre « Participation Bronze » au montant de 150 \$;

Que le conseil municipal adhère à titre de membre corporatif au coût annuel de 125.00 \$, auprès de TVCO;

Que le conseil municipal autorise toutes les ententes à intervenir avec Emploi-Québec pour les demandes de participation financière relatives à la formation et à l'emploi.

Que la municipalité joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour assurer son approvisionnement en abat-poussière de chlorure solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités pour l'année 2019;

Que la municipalité abroge la résolution no 130419, la demanderesse s'étant désistée du projet de lotissement.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 10 JUIN 2019 À 19H30

SALLE COMMUNAUTAIRE

Conseil municipal du 13 mai 2019



REMANIEMENT DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Loisirs & Culture	Olivier Dufour
	Jérôme Bouchard
Aménagement du territoire & Environnement	Jérôme Bouchard
Jeunesse/Famille	Marie-Ève Gagnon
Sécurité civile & incendie	Marie-Ève Gagnon
Travaux publics	Serge Bilodeau
Ressources humaines	Serge Bilodeau
Pro maire :	Serge Bilodeau

Délégué aux activités spéciales et aux Festivités :	Olivier Dufour
Délégué sur le comité de toponymie et patrimoine	Jérôme Bouchard
Délégué sur le comité consultatif de l'urbanisme	Jérôme Bouchard
	Marie-Ève Gagnon
Délégué sur le CA de la MRC – Matières résiduelles	Marie-Ève Gagnon
Délégué sur le comité de la Bibliothèque municipale	Jacques Bouchard
Délégué sur le comité du MADA	Jacques Bouchard
Délégué sur le CA d'Accès Petite Rivière	Jacques Bouchard
Délégué sur le CA de Réseau Charlevoix	Jacques Bouchard
Délégué sur le CA de la Corporation des Sentiers des Caps :	François Fournier
Délégué sur le CA du CCD	François Fournier
Délégué sur le comité d'harmonisation	François Fournier
	Olivier Dufour
Délégué sur le comité finance	François Fournier

Monsieur le maire est habilité à siéger sur tous les comités.

M. Serge Bilodeau est nommé pro maire pour une période d'un an à compter de cette date et mandaté pour remplacer monsieur le maire Gérald Maltais, s'il y a lieu, au sein du conseil des maires de la MRC de Charlevoix.

PROTÉGEONS-NOUS DES INCENDIES



**INTERDICTION D'ALLUMER
DES FEUX D'ARTIFICE
EN TOUT TEMPS**

Municipalité Petite-Rivière-Saint-François, RÉGLEMENT NO. 593

Sauf en bordure du fleuve



UTILISER VOTRE BARBECUE EN TOUTE SÉCURITÉ

- Installez votre barbecue à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible.
- Nettoyez-le régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Garder une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.



Pour toute urgence composez le 9-1-1

Afin de prévenir tout incendie, la municipalité a mis en place un cadre réglementaire visant à assurer une gestion adéquate des feux extérieurs. Pour allumer un feu sur votre terrain pour simplement faire brûler vos résidus verts (branches, feuilles mortes, gazon), vous devez faire une demande de permis auprès du directeur du service d'incendie.

Pour faire une demande de permis, contactez Louis Simard du service d'incendie au (418) 760-1050 poste 6160, ou au (418) 633-6724.

Pour les feux de plaisance, la demande de permis n'est pas nécessaire si vous disposez d'un dispositif de foyer extérieur homologué. La demande de permis n'est pas nécessaire non plus pour les feux sur la grève en bordure d'un lac ou du fleuve-St-Laurent.

INFO COMMUNAUTAIRES

NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE

POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS,
VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS PROPOSE DE NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE.



ACCÈDEZ AU RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE

À PARTIR DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.

www.petiteriviere.com

Sur la page d'accueil/ évaluation en ligne



AVEC LE NOUVEAU SERVICE Voilà!

CONSULTER VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE

N'ATTENDEZ PAS, INSCRIVEZ VOUS À L'ADRESSE SUIVANTE

<https://petite-riviere.appvoila.com/fr/>

ET SUIVEZ LES INSTRUCTIONS

Ou accédez au service via notre site internet

www.petiteriviere.com

Sur la page d'accueil/ Nouveauté/ Consulter votre compte de
de taxes en ligne.

INFO COMMUNAUTAIRES



MISE EN GARDE – Vol d'équipements dans une remorque

La Sûreté du Québec tient à vous mettre en garde les propriétaires de remorques (p. ex. à bagages, porte-motos, pour bateau, pour outils de la construction, etc.) contre les risques de vols.

La Sûreté du Québec vous réitère l'importance de faire preuve de prudence et de vigilance :

- Ne laissez jamais une remorque sans surveillance;
- Lorsque vous n'utilisez pas votre remorque, stationnez celle-ci dans un endroit clôturé, éclairé ou dans un garage;
- Rangez vos outils ou tous équipements à l'intérieur de coffres barrés et fixés au châssis de la remorque;
- Installez un système d'alarme ou de repérage par satellite, ainsi que des autocollants du fabricant du système pour dissuader les voleurs;
- Prenez en note les numéros de série gravés sur vos outils. En cas de vol, ils seront inscrits dans les systèmes des organisations policières comme étant les vôtres si retrouvés. Vous pouvez également les faire buriner;

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN COMPORTEMENT SUSPECT

- ❖ Service de police local ou Sûreté du Québec : 911
*Municipalités non desservies par le 911: composer le 310-4141 ou *4141 (cellulaire)

HORAIRE RÉGULIER DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Nos bureaux sont ouverts :

Du Lundi au jeudi : 8H00 À 12H00 et de 13H00 À 16H00

Le vendredi : de 8H00 À 12H00

En dehors des heures d'ouverture, pour toute urgence, composez le

418-808-9566

MERCI

INFO COMMUNAUTAIRES

AVIS DU MASSIF DE CHARLEVOIX

SUIVI DES TRAVAUX

Le Massif de Charlevoix amorcera dans les prochains jours une série d'aménagement à la montagne :

- Nouveau secteur débutant à la base
- Nouveaux systèmes d'enneigement
- Réseau de sentiers de vélo.

Ces aménagements s'ajoutent aux travaux déjà amorcés par la construction du site Club Med Québec Charlevoix qui se poursuivront jusqu'à l'automne 2020.

Soyez assurés de la collaboration de tous les intervenants au projet qui tenteront de minimiser les impacts pouvant découler de ces travaux. Nous tenons toutefois à vous aviser que durant cette période vous pourriez constater: une augmentation d'achalandage sur le réseau routier; un niveau de bruit supérieur à la normale à la base de la montagne.

Prendre note également que le sentier le Forestier ne sera plus accessible pour cette même période.

Nous vous invitons à visiter la section *Projets à venir* du www.lemassif.com afin de demeurer informé des travaux en cours ainsi qu'à communiquer toutes vos questions concernant le présent avis par courriel ou par téléphone infoprfsf@lemassif.com | 418 622-4372.

Nous vous remercions de votre compréhension,
Le Massif de Charlevoix, Société Immobilière Codimm Inc.



INFO COMMUNAUTAIRES

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À UNE MEILLEURE UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer les gagnants du tirage au sort du 13 mai

- | | |
|---------------------|----------------------|
| • Nathalie Perron | • Anne-Marie Racine |
| • Fabienne Bouchard | • Pauline Bouchard |
| • Chantale Savard | • Simon Simard |
| • Sophie Bouchard | • Serge Theriault |
| • Lavoie Marthe | • Alain Lavoie |
| • Germain Bouchard | • Robert Bouchard |
| • Geneviève Laporte | • Pierre-Paul René |
| • Lucie Lajoie | • Linda Lavoie |
| • Alvine Bouchard | • Louiselle Tremblay |
| | • Sonya Decourcy |



Ils remportent chacun une trousse de pompe de douche économiseur d'eau et d'énergie et s'impliquent ainsi dans une meilleure utilisation de l'eau potable.

Face aux enjeux environnementaux, nous devons faire évoluer nos comportements pour préserver cette eau précieuse et vitale en luttant contre le gaspillage au quotidien.

QUELQUES IDÉES DE GESTES SIMPLES AU QUOTIDIEN

- Fermer le robinet lors du brossage de dents ou du rasage,
- Privilégier les douches plutôt que les bains. Réduire sa douche à 5 minutes environ.
- Nettoyer ses légumes à la brosse sans laisser couler l'eau
- Ne pas rincer la vaisselle destinée au lave-vaisselle et faire tourner à plein
- Installer un réducteur de volume dans le réservoir de toilette
- Acheter une pomme de douche à faible débit
- Munir le robinet d'un aérateur à débit réduit



INFO COMMUNAUTAIRES

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DE L'EAU POTABLE

FORMULAIRE ÉCONOMIE D'EAU POTABLE



**L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE ,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !**

**FAITES DES CHOIX JUDICIEUX
LORSQUE VOUS UTILISEZ CETTE
PRÉCIEUSE RESSOURCE.**

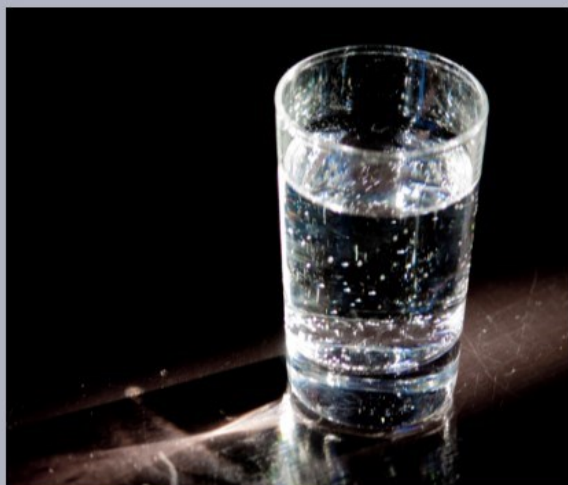
**SOYEZ UN
SUPER HÉR-EAU !!!**



CONSEIL POUR ÉCONOMISER L'EAU

- *Privilégier une douche de 5 minutes plutôt qu'un bain;*
- *Installez une pomme de douche à faible débit;*
- *Placez un pichet d'eau dans le réfrigérateur;*
- *Passez le balai pour nettoyer les trottoirs et les entrées extérieures;*
- *PROCUREZ-VOUS UN BARIL RÉCUPERATEUR D'EAU DE PLUIE;*





EXTRAIT RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

6,2 ARROSAGE

IL EST DÉFENDU DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ, DURANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 1^{ER} OCTOBRE, DE SE SERVIR DE TOUT TYPE D'ARROSAGE POUR ARROSER LES PELOUSES, JARDIN, TROTTOIRS, RUE OU AUTRES ENDROITS DANS LA MUNICIPALITÉ EN FAISANT USAGE DE L'EAU DU SYSTÈME D'AQUEDUC DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT TEMPS SAUF ENTRE 5H ET 8H ET ENTRE 19H ET 22H LES JOURNÉES PAIRES DU CALENDRIER POUR LES NUMÉROS CIVIQUES PAIRS ET LES JOURNÉES IMPAIRES DU CALENDRIER POUR LES NUMÉROS CIVIQUES IMPAIRS, CEPENDANT POUR LES SYSTÈMES D'ARROSAGE AUTOMATIQUE IL N'EST PERMIS D'ARROSER UNIQUEMENT QUE DANS LA PÉRIODE DE 5H À 8H AUX MÊMES JOURS QUE CEUX MENTIONNÉS PRÉCÉDEMMENT.

MALGRÉ LES DISPOSITIONS DU PARAGRAPHE PRÉCÉDENT, IL EST PERMIS, DURANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 1^{ER} OCTOBRE

D'UTILISER LES BOYAUX D'ARROSAGE, TOURNIQUETS OU AUTRES INSTRUMENTS SEMBLABLES POUR ARROSER LES NOUVELLES PELOUSES ET AUTRES PLANTATIONS MAJEURES À LA CONDITION QUE LE PROPRIÉTAIRE AIT OBTENU, AU PRÉALABLE, UN PERMIS À CET EFFET, VALIDE POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE QUINZE (15) JOURS (NON RENOUVELABLE).

LEDIT PERMIS DOIT ÊTRE AFFICHÉ EN FAÇADE DE L'IMMEUBLE AFIN QUE LES VOISINS, LE POLICIER, OU TOUTE AUTRE PERSONNE MANDATÉE PAR LA MUNICIPALITÉ POUR FAIRE RESPECTER LE RÈGLEMENT PUISSENT VOIR CE PERMIS SPÉCIAL.

IL EST ÉGALEMENT INTERDIT D'AVOIR RECOURS À DES BOYAUX PERFORÉS PLACÉS DANS LES HAIES POUR ARROSER CELLES-CI, OU DE DISSIMULER DANS LE SOL DE TELS BOYAUX POUR HUMIDIFIER LA TERRE.

6,3 LAVAGE D'AUTOS ET AUTRES

VÉHICULES MOTORISÉS

LE LAVAGE DES AUTOS ET AUTRES VÉHICULES MOTORISÉS EST PERMIS EN TOUT TEMPS À LA CONDITION D'UTILISER UNE LANCE À FERMETURE AUTOMATIQUE ET DE N'UTILISER QUE L'EAU NÉCESSAIRE À CES FINS.

7,4 INFRACTIONS

IL EST DÉFENDU, DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ À MOINS D'AVOIR UNE AUTORISATION EXPRESSE DE CELLE-CI;

A) DE BRISER OU DE LAISSER DÉTÉRIORER TOUTE TUYAUTERIE INTÉRIEURE OU APPAREIL QUELCONQUE DE TELLE SORTE QUE L'EAU PUISSE SE PERDRE, OU DE GASPILLER L'EAU;

INFO COMMUNAUTAIRES

B) DE LAISSER COULER L'EAU SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT, PAR UNE DÉFECTUOSITÉ QUELCONQUE DE LA TUYAUTERIE OU DES APPAREILS DE DISTRIBUTION;

C) DE FAIRE TOUT CHANGEMENT AU TUYAU, VANNE D'ARRÊT DE DISTRIBUTION OU D'AUTRES APPAREILS APPARTENANTS À LA MUNICIPALITÉ;

D) D'OBSTRUER, DE DÉRANGER OU D'ENDOMMAGER LES VANNES D'ARRÊT, LES COMPTEURS ET LES PUTTS D'ACCÈS À CES INSTALLATIONS D'UNE FAÇON OU D'UNE AUTRE;

E) DE SE SERVIR DE LA PRESSION OU DU DÉBIT DE L'AQUEDUC COMME SOURCES D'ÉNERGIE, AUTREMENT QUE POUR LES FINS PRÉVUES AU PRÉSENT RÈGLEMENT;

7.5 PÉNALITÉS

QUICONQUE CONTREVIENT À QUELQUE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE MINIMALE DE 100 DOLLARS ET D'AU PLUS 300 DOLLARS, S'IL S'AGIT D'UNE PERSONNE PHYSIQUE ET D'UNE AMENDE MINIMALE DE 100 DOLLARS ET D'AU PLUS 300 DOLLARS S'IL S'AGIT D'UNE PERSONNE MORALE, EN PLUS DES FRAIS.



BRUNO LAVOIE
OPÉRATEUR EAU POTABLE,
INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT

Téléphone : (418) 435-1709

E-mail : brunol@petiteriviere.com

RAPPEL

Il est strictement défendu d'envoyer dans les égouts ;

- gants de latex
- ustensiles
- résidus de moppe
- peinture
- huile



Municipalité de



Petite-Rivière
Saint-François



NOTRE LOGO ICI

Belle à voir
Belle à vivre



Constitution d'une liste de logement(s) ou chambre(s) pour les travailleurs

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire constituer une liste des logements et/ou chambres locatives, au village, pouvant être loués aux travailleurs affectés aux travaux de construction du projet hôtelier à la base du Massif.

Prenez note que l'hébergement offert, s'il s'agit d'un logement ou d'une résidence, doit être d'une durée continue de plus de 31 jours (Ex. : location bail); S'il s'agit d'une offre de location pour une ou des chambres [pension] dans une résidence, ou un logement, le propriétaire ou le locataire doit habiter les lieux en permanence. Les preuves de résidence seront exigées pour être inscrit à cette liste.

Afin d'être inscrit à cette liste, nous vous invitons à contacter

Mme Nathalie Louison au 418-760-1050 poste 6100

ou par courriel à info@petiteriviere.com.



*Belle à voir
Belle à vivre*



CHAPELLE DE MAILLARD

OUVERTURE le 14 juin 2019

HORAIRE lundi au jeudi de 9H à 17H

Vendredi, samedi et dimanche de 8H à 18H

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François en collaboration avec la Chapelle de Maillard vous invite à l'ouverture le 14 juin prochain. Vous pourrez contempler les nouvelles installations et constater le talent de tous les artistes d'ici et d'ailleurs.

- Exposition d'œuvres artistiques locales -
- Exposition d'objets d'art régionaux -
- Vente de produits du terroir -
- Interprétation sur l'histoire du village -
- Renseignements sur les attraits -
- Espace de repos -

Venez admirer des œuvres de Lorraine Boily, Marie-Jeanne Garant, Romuald Bouchard, Annette Lavoie et Guy Paquet

BIENVENUE À TOUS !





CHAPELLE DE MAILLARD



Malheureusement, à cause de la pollution et du dragage du fleuve, l'anguille s'est raréfiée. Aujourd'hui, il n'y a plus de pêche à l'anguille à Petite-Rivière-Saint-François. Comme bon nombre d'activités traditionnelles, la pêche à l'anguille est en voie de disparition. Cependant, chaque année, au début octobre, les *Festivités de l'anguille* lui redonne vie. Les participants peuvent en déguster. Dans la soirée, on répète des contes et des légendes que des générations de Riverains ont embellis.

La recette d'anguille de Petite-Rivière-Saint-François

- Dépiauter l'anguille et la tronçonner en tranchée de 5 cm d'épaisseur
- Placer au four
- Ajouter un oignon coupé en minces rondelles et une tranche de citron
- Saler et poivrer au goût
- Cuire trois heures à 300°F
- Servir avec une sauce à la mie de pain

La recette de la sauce à la mie de pain

- Dans le liquide de cuisson du poisson, ajouter de l'eau et un oignon finement tranché
- Saler et poivrer au goût
- Mettre de 4 à 5 tasses de mie de pain
- Laisser mijoter pendant 40 minutes à feu doux

Marc Lafrance et Yvon Desloges, Goûter à l'histoire, Les origines de la Gastronomie québécoise, Service canadien des parcs, Éditions de la Chenelière



HORAIRE



JUSQU'AU 21 JUIN

Ouvert du jeudi au dimanche de 11h à 19h

À PARTIR DU 21 JUIN

Ouvert à tous les jours
(Dimanche au jeudi de 11h à 19h)
(Vendredi et samedi de 11h à 20h)



OUVERTURE
LE 30 MAI

SPÉCIAL DE L'ÂGE D'OR

Pour les résidents de Petite-Rivière-Saint-François
ayant 65 ans et plus (*carte d'identité obligatoire).

À tous les mardis, **hot chicken**, **hot hamburger**, **guedille aux œufs**, **guedille aux poulet** à 7.00\$ sans le breuvage.



MENU

(Toutes les taxes sont incluses dans nos prix.)

NOS FRITES ET POUTINES

	Petite	Moyenne	Grosse	Très grosse
Frites	3.30	5.00	5.70	8.40
Frites sauce	3.85	N/A	7.85	
Poutines	5.25	N/A	11.70	
Poutine italienne, galvaude, saucisses ou steak haché	7.50	N/A	13.95	

Oignons français (15).....	5.00
Chips chaudes.....	2.00

NOTRE MENU SANTÉ

Sandwich au poulet.....	4.65
Sandwich (tomate ou fromage).....	4.65
Grillcheese.....	4.65
Salade (poulet ou œuf).....	7.90
Guedille seule (poulet ou œuf).....	5.40

NOTS METS COMPLETS

(Avec frites et salade)

Club sandwich.....	10.15
½ club sandwich.....	7.50
Steak haché (2 boulettes).....	10.45
Hot chicken.....	8.85
Hot hamburger.....	8.85
Hamburger caruso.....	9.60
Guedille au poulet.....	8.80
Croquettes de poulet (6).....	8.80

NOS DESSERTS

Crème dure (petite).....	2.00
Crème dure (grande).....	3.50
Sundae (chocolat ou caramel).....	4.50

NOS METS RAPIDES

Hot dog.....	3.00
Hamburger.....	4.55
Cheesebuger.....	4.75
Hamburger du quai.....	5.75
Garni.....	0.50
Pogo.....	2.75
Croquettes de poulet (6)	4.35

NOS TRIOS

#1 (hamburger, frites/chips, breuvage).....	8.30
#2 (2 hot dogs, frites/chips, breuvage).....	8.30

NOTRE MENU POUR ENFANTS

1 hot dog, frites, jus.....	5.50
1 pogo, frites, jus.....	5.50
Croquettes (3), frites, jus.....	5.50

NOS BREUVAGES

Smoothies.....	3.50
Boisson gazeuse, jus, eau.....	2.20
Thé, café, chocolat chaud.....	2.10

EXTRAS

Poutine.....	2.20
Fromage, bacon, sauce, salade.....	1.25



LA MUNICIPALITÉ EST FIÈRE
D'ANNONCER SON VIRAGE VERT.

Dorénavant, le **Casse-croûte du quai** utilise uniquement des **couverts compostables** en vertu de la politique environnementale de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Aucune bouteille d'eau n'est vendue.

Des **verres réutilisables** de la municipalité sont en vente au coût de 2\$ chacun.

Un geste à la fois peut faire la différence.



INFO COMMUNAUTAIRES

AIDE À LA TAXATION

Aide à la taxation pendant 4 ans sur la valeur du bâtiment pouvant aller jusqu'à 100 % pour les familles et jusqu'à 75 % pour les personnes sans enfant les 2 premières années; indemnisation dégressive les 2 dernières années.

Pour tout propriétaire procédant à l'agrandissement ou la rénovation d'un logement supplémentaire ou d'un logement bigénérationnel, remboursement jusqu'à 75 % du montant de la taxe foncière à la valeur ajoutée de l'immeuble pendant 2 ans.

Remboursement jusqu'à 50% de l'analyse géotechnique dans la limite de 750 \$.

*DEVENEZ RÉSIDENT DANS LE BEAU VILLAGE
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
ET BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUSES AIDES À
L'ÉTABLISSEMENT.*



AIDE À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

Aide financière de 50 \$ mensuelle pour tout enfant inscrit à l'école primaire pendant 3 ans.
Aide dégressive : 30 \$ à partir du 2ème enfant.

Aide aux fournitures scolaires ou autrement pour un montant de 50 \$ par an et par enfant.

Raccompagne sans frais pour les enfants inscrits à l'école primaire et à la garderie le Carrousel.

Aide aux loisirs : remboursement de 30 % pour toute activité de votre enfant prise à l'extérieur de la Municipalité et non offert dans le village.

POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS SERVICES AU 418-760-1050 OU
info@petiteriviere.com



INFO COMMUNAUTAIRES

L'espace artistique de Petite-Rivière-St-François Invitation à joindre le Regroupement des artistes et artisans



Que se passe-t-il à l'Espace artistique?

Plusieurs activités sont offertes de septembre à mai, tel que l'initiation aux arts : peinture sur bois, sur verre, sur tissu, string art, fabrication de bijoux, mandala, tricot, crochet et de nouveaux ateliers à venir....

Quels sont les avantages à faire partie du Regroupement des artistes et artisans?

- 🚩 Toutes les activités sont gratuites
- 🚩 On peut tisser toute l'année (initiation pour les débutants)
- 🚩 Arts en liberté (des artistes se réunissent et vont peindre dans notre local, leur propre projet)



Tricot communautaire : À venir, le tricot reviendra au café du Domaine à Liguori, (gratuit pour tous)



Voici quelques photos de nos ateliers durant les saisons 2018-2019

Merci à tous les participants de ces ateliers.

Merci aux bénévoles qui ont aidés, organisés et animés ces ateliers.

C'est grâce à vous que ces activités ont eu lieu.

Un gros merci et à l'automne prochain!



Inscrivez-vous auprès de :

Fleurette Racine
Claire Laforest
Dominique Lord

418-632-5294
418-632-5770
418-632-1034



L'écho municipal de juin 2019

INFO COMMUNAUTAIRES

ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA FADOQ



TOUS LES JOURS , 19h00

PARC DES RIVERAINS

BOULES DISPONIBLES

AUPRÈS DE LA FADOQ

A NE PAS MANQUER !! SOUPER SOIRÉE 24 AOÛT 2019 À 18h

BILLETS EN VENTE

AUPRÈS DE LA

FADOQ

CONTACTER

JACQUES BOUCHARD

AU

418-632-1049

OU

LES MEMBRES DU CA

SOUPER SOIRÉE



Au profit de la FADOQ
La Montagne Dorée
24 AOÛT 2019 18h
Salle municipale
de Petite-Rivière

20 \$

FADOQ LA MONTAGNE DORÉE

Billet de tirage

Nom: _____
Adresse: _____
Téléphone: _____

5\$ No. 221

FADOQ LA MONTAGNE DORÉE

Lots à remporter

- 4 bons d'achat de 125 \$ chez Lavoie
Technique

- 4 bons d'achat de 125 \$ chez IGA
Baie-St-Paul

- 4 bons en argent de 125 \$ offerts par
la Caisses Desjardins (Du Fleuve et
des montagnes)

Le tirage sera effectué lors du
souper-soirée à la salle
municipale le 24 août 2019

N'ATTENDEZ PAS !!

**ACHETEZ VOS BILLETS POUR LA SOIRÉE ET LES
BILLETS DE TIRAGE.**

DE MAGNIFIQUES LOTS À REMPORTER !

INFO COMMUNAUTAIRES



L'équipe de la popote souhaite à toute sa clientèle de

TRÈS BONNES VACANCES

RETOUR DE LA POPOTE

EN NOVEMBRE 2019

MERCI DE NOUS FAIRE CONFIANCE !

**Tous nos remerciements également
aux bénévoles
pour leur investissement
et leur magnifique travail!**

**BASEBALL POCHE
DE RETOUR EN SEPTEMBRE**



Anniversaires Du mois de juin

(membres de la fadoq)

BONNE FÊTE À

- | | |
|----|-----------------|
| 6 | Pierre Bouchard |
| 18 | Serge Thériault |
| 25 | René Bouchard |



**Pensez
au certificat-cadeau
de la popote roulante
et offrez des repas à
l'être cher!**

INFO BIBLIO



Lundi & Mercredi

18h00 à 19h30

418-760-1050 poste 6191

biblioprfsf@hotmail.com

facebook : bibliothèqueGabrielleRoyPRSF

Conférence / Dégustation



Mixologie : 2^e partie,

mardi le 18 juin à 19h00

Vous avez manqué la première conférence sur l'initiation à la mixologie, pas de problème, c'est maintenant le temps de vous reprendre. Dans cette deuxième partie, il y aura un bref retour sur les spiritueux et les liqueurs ainsi que sur les techniques de base. Cette deuxième présentation vous permettra d'en apprendre davantage sur les nouvelles tendances créatives de l'univers du cocktail.

Au cours de la conférence, l'animatrice Mylène Simard, vous fera connaître ses trucs simples et efficaces. De plus, vous repartirez avec de nouvelles recettes qui vous permettront de créer de délicieux cocktails à votre image, selon votre pastille de goût.



Pour y assister, vous devrez obligatoirement vous inscrire avant le 13 juin en apportant votre paiement à la bibliothèque : 10\$/personne (incluant la dégustation, non remboursable)

Faites vite, les places sont limitées!!!

INFO COMMUNAUTAIRES

Les produits ci-dessous sont maintenant recyclables, merci de les rapporter dans le BAC JAUNE mis à votre disposition à l'accueil de la Municipalité.

Programme de recyclage



DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS ACCEPTÉS



Pour que ces articles soient recyclés, il faut les acheminer dans la boîte de dépôt jaune identifiée à cette fin.

INFO COMMUNAUTAIRES

Les Écocentres de la MRC de Charlevoix

Pourquoi?

La MRC de Charlevoix est fière d'offrir aux citoyens, commerces, industries et institutions de ses municipalités, deux Écocentres situés respectivement à Saint-Urbain et à L'Isle-aux-Coudres. Les utilisateurs des Écocentres devront présenter une preuve de résidence dans la MRC de Charlevoix pour avoir accès au service.

Ce service permettra de réduire considérablement le volume des déchets destinés à l'enfouissement, d'augmenter le potentiel de récupération des matières recyclables ou valorisables et le réemploi d'une grande variété d'objets.

Les Écocentres ont été aménagés à l'intention de la population des six (6) municipalités de la MRC de Charlevoix :

- Baie-Saint-Paul
- Les Éboulements
- L'Isle-aux-Coudres
- Petite-Rivière-Saint-François
- Saint-Hilarion
- Saint-Urbain

Laurentide
re/sources



Quoi apporter à l'Écocentre?

Matières acceptées :

- Encombrants (électroménagers, meubles, matelas, bicyclette, chaises, etc.)
- Résidus de construction, rénovation et démolition (bois, brique, béton, bardeaux d'asphalte, gyproc, etc.)
- Matériel informatique
- Appareils électroniques
- Métaux
- Matières recyclables (papier, carton, métal, plastique)
- Feuilles, branches d'arbres
- Arbres de Noël
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, solvants, piles, insecticides, etc.)
- Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents
- Batteries d'automobile



Matières refusées:

- Ordures domestiques
- Bois créosoté
- Déchets biomédicaux ou radioactifs
- Terre contaminée
- RDD des entreprises
- BPC
- Armes, produits explosifs ou munitions
- Résidus contenant de l'amiante
- Pneus
- Résidu d'amiante

Comment ça fonctionne?

Vous êtes responsable du transport de vos matières jusqu'à l'Écocentre. Une fois sur le site, un préposé vous accueillera et vous expliquera la marche à suivre. Vous n'avez qu'à trier vous-même et à déposer ce que vous avez apporté dans les différents conteneurs identifiés à cet effet.

Pourquoi trier les matières apportées à l'Écocentre?

Parce que si elles ne seront pas triées, les matières ne pourraient pas être recyclées. Grâce au tri, les résidus de bois, par exemple, peuvent être compostés ou réutilisés, tandis que le métal peut être recyclé.

Les objets réutilisables triés (vêtements, meubles, etc.) sont quant à eux plus faciles à acheminer vers l'Écoboutique ou des organismes récupérateurs. Ceux-ci se chargeront par la suite de donner une deuxième vie à vos objets.

Pour les vêtements réutilisables, il y a la friperie du Centre Communautaire Pro-Santé à Baie-St-Paul et celle de l'Ancre à l'Isle-aux-Coudres.



Combien ça coûte?

Tarification :

Citoyens : (coût au m³)

Encombrants : **gratuit**

Matériaux construction (trie obligatoire) : 10\$

Commerces :

Matières triées (trie obligatoire) : 30\$

Entrepreneurs : (coût au m³)

Matières triées (trie obligatoire) : 60\$

Règlements :

- Inscription obligatoire ;
- Preuve de résidence obligatoire ;
- Interdit de descendre dans les conteneurs ;
- Interdit de transvider des liquides sur le site ;
- Interdit de fumer ;
- Éteindre le moteur de son véhicule avant de décharger les matières ;
- Les résidus dangereux des entreprises ne sont pas acceptés ;
- **Strictement interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture.**



Horaire... (sujet à changement)

1- Écocentre St-Urbain :

7, rue du Parc industriel

⇒ **avril à mi-novembre**

Lundi au samedi : 9h à 16h45

⇒ **mi-novembre à avril**

Jeudi, vendredi & samedi : 9h à 15h45

1.1- Écoboutique (à l'Écocentre St-Urbain)

⇒ **mi-avril à fin octobre**

Mardi et samedi 10h à 16h

2- Écocentre Isle-aux-Coudres :

51, chemin de la traverse

⇒ **avril à mi-novembre**

mercredi & samedi : 9h à 16h45

⇒ **mi-novembre à avril**

Fermé

***Écocentres Fermé les jours fériés**

MRC DE CHARLEVOIX



4, place de l'Eglise, Local 201
Baie-Saint-Paul, Qc, G3Z 1T2

Téléphone: 418-435-2639 poste 6012
Télécopieur: 418-435-2666
www.mrc-charlevoix.ca

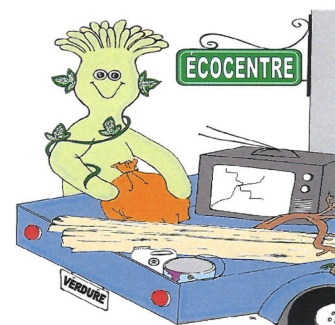


Suivez-nous sur Facebook

<http://www.facebook.com/mrccharlevoix.verdure>

ÉCOCENTRE

Saint-Urbain & Isle-aux-Coudres



Vous départir de vos encombrants,
matériaux secs et RDD
aux bons endroits
c'est écologiquement brillant !



Février 2019